



Des hauts cantons à la mer

La Chasse dans l'Hérault

Avril 2014 - n° 94 - 1 €

Dans ce numéro

Les associations spécialisées

Une enquête sur les grives

Une étude sur le lapin



Toute l'actualité cynégétique.
du trimestre

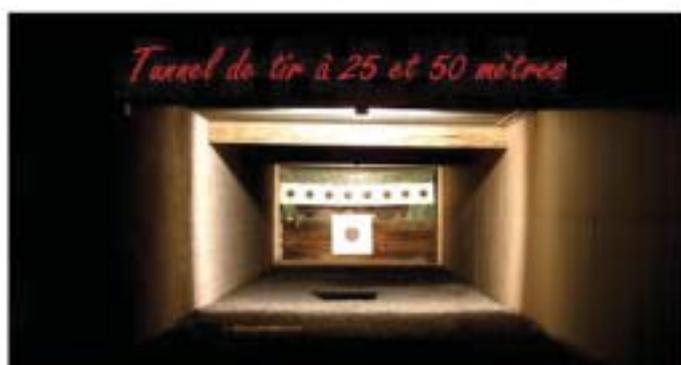


J. SABATIER
ARMURIER DIPLÔME
DE L'ECOLE DE SAINT- ETIENNE
2 POINTS DE VENTE

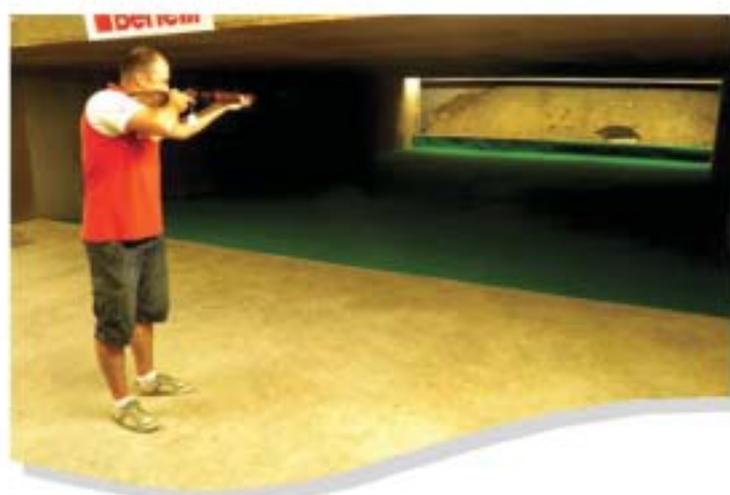


UNIQUE DANS L'HERAULT

TUNNEL DE TIR A 50 m ET SANGLIER COURANT INTERIEUR



Tunnel de tir à 25 et 50 mètres



**Venez tester votre carabine dans notre
sanglier courant.**

Balles PARTIZAN 300 WM 19.90€ la boîte

Autres calibres disponibles, contactez-nous.



OUVERTURE PETIT GIBIER

Grand choix d'armes et munitions au meilleur prix !



BENELLI VINCI BLACK CAL 12

1789€



SUPERPOSE COUNTRY

499€



BROWNING A5 STANDARD

1299€



BROWNING B725 HUNTER 71 CM ACIER

1989€

ENSEMBLE DE L'OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

**Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault**

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Impact imprimerie - 483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Commission paritaire : 0714G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

*Reproduction des photos
et des textes interdite*



Nous venons de terminer nos réunions de secteur sur tout le département pour la préparation de la prochaine assemblée générale.

Elles ont attiré plus de 400 personnes, responsables de sociétés de chasse, d'ACCA ou de dianes. Ces réunions ont permis de présenter les travaux de l'année 2013 et de répondre à tous les problèmes de chasse qu'ils soient collectifs ou individuels.

Je voulais tous vous remercier pour la haute tenue des débats et votre soutien unanime envers le personnel et les élus de la fédération.

Je vous donne maintenant rendez-vous le 5 avril 2014 à Cazouls les Béziers où je vous présenterai plus en détail mon rapport moral et les activités de la fédération.

Avec toute mon amitié.

**Votre président,
Jean Pierre GAILLARD**

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault" pour 1 an soit **4 numéros au prix de 4 Euros**

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Les associations de chasse spécialisées dans l'Hérault

Avec les fédérations départementales de chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les associations spécialisées forment le trépied sur lequel repose le monde cynégétique. Sur bien des sujets, elles représentent une force de proposition précieuse, offrent une bannière indispensable pour la mobilisation des chasseurs ou encore organisent un fabuleux réseau de bénévoles pour la récolte d'informations et de données. Gros plan sur les associations spécialisées présentes dans notre département.

Le Club National des Bécassiers (CNB)

Association agréée au titre de la protection de la nature.

Objet de l'association : regrouper tous les chasseurs qui pratiquent la chasse de la bécasse ; étudier la vie, les mœurs, la migration, la chasse de la bécasse ; défendre les intérêts des chasseurs de cet oiseau ; agir auprès des pouvoirs publics en ce qui concerne les mesures et méthodes tendant à améliorer les conditions de cette chasse et la protection de ce gibier.

La devise du Club : *Chasser le plus possible tout en tuant le moins possible*. Nombre d'adhérents au plan national : environ 4000
Edition de la revue « La Mordorée ».

Les actions et résultats de l'association : Le CNB fournit à l'ONCFS la majeure partie des données qui permettent d'analyser l'abondance des bécasses en hivernage (Indice Cynégétique d'Abondance, baguage nocturne). Le CNB a obtenu l'adoption d'un P.M.A. National avec carnet de prélèvement.

Président du CNB 34 : Alain Rouanet.
Tél : 06 86 49 17 39.

Membres du Conseil d'Administration du CNB 34 : Michel Martel (secrétaire) Marcel Jaoul (trésorier). Membres : Jean-Pierre Abric, Philippe Dur, Christophe Hugues, Georges Jouvenel, Claude Michelet, Jean-Luc Vigué.



Siège social : 14, Rue de la Fontaine des Fées
34120 Pézenas
Site internet :

www.clubnationaldesbecassiers.net

L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de l'Hérault (ADCA 34)

L'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc de l'Hérault (ADCA 34) est née d'un groupe d'amis dans le but de regrouper les archers de l'Hérault au sein d'une même association, affiliée à la Fédération Française de Chasse à l'Arc (FFCA).

Parmi ses objectifs, l'ADCA 34 s'implique dans la promotion de la chasse à l'arc au sein du département dans le

respect des traditions et de la sécurité. Elle participe à l'organisation de la journée de formation obligatoire (JFO) et souhaite organiser des journées de formation complémentaires (JFC). Notre association se veut simple et conviviale, avec pour objectif premier le partage et le plaisir de notre mode de chasse.

<http://adca34.e-monsite.com>



L'Union Nationale des Utilisateurs de Chiens de Rouge (UNUCR)

Objet de l'association : Laisser, à la suite d'une chasse, un animal blessé sans avoir entrepris une recherche est intolérable. L'éthique de la chasse au grand gibier exige impérativement que, par respect de l'animal, ce dernier, lorsqu'il est blessé, fasse l'objet d'une recherche

systématique. Les meilleures chances de succès ne peuvent être obtenues qu'avec le concours de chiens spécialisés menés par des conducteurs formés et expérimentés. L'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge a, depuis sa création, formé un grand

nombre d'équipes conducteur-chien opérationnelles pour la recherche du grand gibier blessé.

La devise du Club : *Jusqu'au bout !*

Nombre d'adhérents au plan national : 1826 dont 691 conducteurs

Les actions et résultats de l'association :

organisation de stages de recherche, formation de conducteurs et de chiens, organisation de journées de découverte dans les fédérations.

Les principaux services rendus aux adhérents : les adhérents reçoivent le bulletin trimestriel intitulé « Jusqu'au bout ».

Délégué départemental UNUCR 34 : Joël Roux. Tél : 06 68 54 79 96.

Membres du bureau : Jean-Robert Aribaud, Claude Blayac, Fabrice Fernandez,

Siège social : 7, impasse des Aramons 34550 Bessan
Site internet : www.unucr.fr



L'Association Nationale des Chasseurs de Lapin et Défense des Chasses Traditionnelles (ANCLATRA)

Objet de l'association : sauvegarde du lapin de garenne par le soutien à des programmes scientifiques et de gestion en faveur de l'espèce. Promotion de la chasse du lapin et défense des chasses traditionnelles.

Les actions et résultats de l'association : participation en 1974 aux travaux du professeur Saurat contre la myxomatose, avec mise sur le marché en 1981 du SG33. Création en 1992 du laboratoire Bio Espace et soutien aux travaux de recherche sur la vaccination des lapins par les puces. Adhésion à l'association 15€

Les principaux services rendus aux adhérents : réunions de formation et d'information, aide aux aménagements, au repeuplement et à la vaccination.

Président national et départemental : Joseph Mestre tél : 06 80 17 90 01.

Membres du Bureau : Robert Tessedre (vice-président), Jean Gil-Catala (secrétaire), Guy Cros (Trésorier)

Siège social : 5, Avenue de Roujan 34320 Margon

Site internet : www.anclatra.fr



L'association Départementale des Piégeurs Agréés de l'Hérault (ADPAH)

Objet de l'association : promouvoir et développer le piégeage à des fins cynégétiques et la régulation en général dans le respect de la réglementation, former des piégeurs et préserver la biodiversité

La devise du Club : *Toujours mieux*
Nombre d'adhérents au plan national (UNAPAF) : environ 25 000 piégeurs actifs adhérents à une association départementale agréée.

Les actions et résultats de l'association : formation initiale et continue des pié-

geurs aux côtés de la fédération, participation aux fêtes de la chasse et autres manifestations de promotion en zone rurale ou urbaine. Interventions sur site en cas de dommages causés par la faune (ragondins). Accomplissement de diverses missions de service public.

Président départemental : Jean-François Emier

Membres du bureau : Henry Chambre (vice-président), Patrice Avert (secrétaire), Alain Belly (secrétaire-adjoint), Michel Ricard (trésorier), José Ruiz (Trésorier-adjoint).



Siège social : Fédération des chasseurs de l'Hérault - 34433 Saint-Jean-de-Védas

Site internet : www.unapaf.com

L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant (AFACCC)

Objet de l'association : défense et promotion de la chasse au chien courant sous toutes ses formes, lutte contre le morcellement des territoires qui la menace.

La devise du Club : « Aimer la chasse pour le chien »

Nombre d'adhérents au plan national : 11000

Les actions de l'association : organisation de concours de meute sur lapin, lièvre, chevreuil ou sanglier, concours de chiens de pied, de rapprocheurs.

Les principaux services rendus aux

adhérents : tarifs préférentiels en matière d'aliments pour chiens ou d'équipements, réception du bulletin trimestriel « Chien Courant », assistance juridique avec l'adhésion.

Président départemental : Christian Allies tél : 06 87 33 56 59.

Membres du bureau : Ludovic Jalabert (secrétaire), Bernard Vinches (trésorier).

Siège social : Fédération des Chasseurs de l'Hérault

Site internet : www.faccc.fr



L'association des Gardes Chasse Particuliers de l'Hérault (ADCP 34)

Objet de l'association : dans le cadre des lois en vigueur, et du code de l'Environnement, organiser et coordonner la garderie particulière de chasse dans le département dans le respect de la charte éthique.

Les objectifs de l'association : rassembler tous les gardes chasse particuliers de département, participer à l'organisation de la formation et à des actions d'information de ses membres en vue de concourir à la prévention et à la répression du braconnage. Conduire des activités d'éducation et d'aide technique à l'intention de ses membres, des gestionnaires des territoires ou des tiers. Participer à l'accomplissement d'action d'intérêt général, notamment par la contribution apportée à l'égard de la faune sauvage des habitats et de la diversité biologique en collaborant pour cela avec l'ensemble des partenai-

res du monde rural. Promouvoir, expliquer et faire respecter la réglementation et la charte éthique relative aux devoirs des gardes chasse particuliers.

Les principaux services rendus aux adhérents : offre de formation, regroupement des gardes sous une même bannière, avec le même statut et les mêmes missions.

Président départemental : Daniel Escanez. tél : 06 82 42 47 38.

Membres du bureau : Patrice Avert (vice-président), Jean-Jacques Fontaine (secrétaire), Pierre Sérane (trésorier), Denis Pécheral (trésorier-adjoint).

Sessions de formation 2014

17 mai : actualisation des connaissances

22 et 23 mai : nouveaux gardes
chasse particuliers

Contact : Ludovic Aymard 06 16 97 74 68



Siège social : Fédération des
chasseurs de l'Hérault
Site internet : www.agcp34.com

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG 34)

Objet et principales actions dans le département : promotion de la chasse rationnelle du grand gibier dans le département et plus spécialement promotion d'une gestion quantitative et qualitative des populations de grand gibier sur le département en mettant en place, si nécessaire, une coopération constructive avec les départements voisins. Promotion du tir à balle du grand gibier. promotion de la recherche au sang du grand gibier blessé. Promotion de la charte nationale de l'ANCGG.

Organisation des épreuves du brevet grand gibier.

Président : Joël Roux. Tél : 06 68 54 79 96.

Membres du bureau : Jean-Luc Bazart (vice président), Didier Ripoll (vice-président), Joël Taurines (secrétaire), Marc Brigas (secrétaire-adjoint), Francis Renouard (trésorier), Eric Rolland (trésorier-adjoint).

Siège social : Fédération des
Chasseurs de l'Hérault

Site internet :

www.ancgg.org/ad34



Le Club du Sanglier de l'Hérault (CSH)

Objet et principales actions dans le département : groupement de réflexion permettant de chasser le sanglier dans le respect de notre culture cynégétique et la réalité biologique de l'espèce. Mettre en place des représentants dans toutes les unités de gestion. Rassembler tous les acteurs de la chasse au sanglier : chasseurs en battue, chasseurs à l'approche, chasseurs à l'afût, chasseurs à l'arc.

Travailler avec les techniciens de la fédération des chasseurs promouvoir la chasse au chien courant avec l'afacc, encourager la recherche au sang avec l'unucr,

apporter notre expérience à l'adcg. Proposer des formations sur la connaissance de l'espèce, sa biologie, sa reproduction, son comportement.

Proposer des rencontres à thèmes, comme la conduite à tenir avec un animal blessé, l'évaluation sommaire d'un trophée, de l'âge d'un animal, etc.

Président régional et départemental : Robert Fierret. tel : 04 67 38 13 61.

Siège social : 2, rue maréchal de
Lattre de Tassigny
34360 Saint-Chinian.

Site internet :

www.clubdusanglier34.canalblog.com



Inauguration de la Maison de la Chasse et de la Nature de Villeneuve-lès-Maguelone

Sur le site remarquable de la presqu'île de l'Esclavon, les chasseurs locaux ont rénové, avec le soutien de la municipalité, un ancien mas qui naguère était occupé par le club de ball-trap.

Bien que situé dans l'agglomération de Montpellier, Villeneuve-lès-Maguelone n'en est pas moins un pays de chasse. Deux sociétés locales, qui regroupent quelques 200 porteurs de permis, se partagent le territoire : le Syndicat des Chasseurs et Propriétaires présidé par Francis Perez et l'Association de Chasse Maritime présidée par Jean-Claude Balsan.

Un pied à terre au milieu des eaux

Depuis quelques semaines, les chasseurs ont un local bien à eux. Son inauguration a eu lieu le 11 janvier dernier en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles le Maire du village et son conseil municipal, le Conseiller régional en charge de la chasse, le Président de la Fédération des chasseurs, le Président du SIEL (Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux) et les représentants du Conservatoire du Littoral et du Conservatoire des Espaces Naturels.

Situé sur une langue de terre qui pénètre les eaux saumâtres de l'étang de



l'Arnel appelée l'Esclavon*, ce petit bâti et ses prés attenants était jadis le coin des retrouvailles des pratiquants de ball-trap, mais surtout un lieu où toutes les associations du village aimaient à se retrouver en plein cœur de l'été pour faire leur fête. « C'était un vraie fiesta populaire estivale », a rappelé le président de l'ACM Jean-Claude Balsan dans son discours inaugural, « où chacun apportait son originalité en animation, restauration et buvette. Une piste de danse avait même été créée et un orchestre animait les deux jours de fête. »

Depuis, le Club de ball-trap a cessé toute activité. Une convention a été signée en 2012 entre les chasseurs et la municipalité, permettant aux deux associations de chasse d'occuper le local. Lequel a été passablement rénové aux frais de la mairie et avec « l'huile de coude » de quelques chasseurs volontaires.

« La magnifique fresque qui orne la façade,

réalisée par notre ami chasseur José Perez, témoigne du goût et de l'attachement que nous portons à ce lieu hautement symbolique » affirme le Président du Syndicat des Chasseurs et Propriétaires Francis Perez.

Sur ce site, l'ACM met à la disposition de ses adhérents trois postes pour la chasse de nuit au gabion. Par ailleurs, la Fédération dispose ici d'une école de chasse au gibier d'eau qui permet à ses techniciens de dispenser des formations spécifiques.

Dans son allocution, le maire de la commune a rappelé qu'en 2011, les associations de chasse avaient signé avec l'Etat une charte dans le cadre du dispositif Natura 2000. « Cette adhésion formalisait la volonté des chasseurs de s'engager à préserver les zones humides sur les sites des étangs Palavasiens et de l'Estagnol tout en poursuivant la pratique des activités cynégétiques ».

*L'Esclavon ou l'Esclabou (appellation locale villeneuvoise), tiendrait son nom, selon Jean-Claude Balsan, de l'activité historique de ce lieu où l'on plaçait les esclaves. « Aujourd'hui je préfère qu'on y accueille les chasseurs, les promeneurs et tous les amoureux de la nature » ironise le président de l'ACM.



Le président de la Fédération a rappelé que c'est ici, à Villeneuve-lès-Maguelone, que sont dispensées les formations spécifiques au sein de l'Ecole de chasse « Gibier d'eau ».

Quid du nouvel examen du permis de chasser ?

Comme nous vous l'annoncions dans notre précédent numéro, de nouvelles modalités sont entrées en vigueur cette année. Une seule séance d'examen regroupe des exercices pratiques et des questions théoriques.



L'épreuve, ainsi concentrée, permet un gain de temps précieux pour les candidats qui n'auront plus à effectuer qu'un seul déplacement.

Les candidats doivent s'inscrire auprès de la fédération. Ils seront ensuite convoqués pour suivre des formations pratiques et théoriques. Ces formations, dispensées par la fédération, sont obligatoires.

A la suite de quoi, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage les convoquera à l'examen. Celui-ci comprend une partie pratique suivie d'une partie théorique.

Ces deux épreuves, regroupées, sont notées sur 31 points :

- 21 points pour les exercices pratiques
 - 10 points pour les questions théoriques.
- Le candidat sera reçu s'il obtient, entre

pratique et théorie, un minimum de 25 points sans commettre de faute éliminatoire. Les questions éliminatoires appartiennent exclusivement à la série relative à l'emploi des armes et à la sécurité.

Les exercices pratiques

Ils comportent quatre modules :

- 1- Un parcours d'obstacles noté sur 7 points
- 2- Une épreuve de transport, démontage et rangement d'une arme noté sur 1 point
- 3- Une épreuve de tir sur plateaux d'argile avec cartouches à grenaille notés sur 7 points
- 4- Une épreuve de tir sur cible symbo-

lisant un sanglier courant, avec arme à canon rayé notés sur 6 points.

Soit un total de 21 points.

Les questions théoriques

Elles sont posées de manière aléatoire parmi un stock des 414 questions. réparties dans les quatre thématiques suivantes :

- 1- Connaissance de la faune sauvage
- 2- Connaissance de la chasse
- 3- Réglementation nature et chasse
- 4- Emploi des armes et sécurité.

Cette épreuve est notée à raison d'un point par question, soit un total de 10 points.

Attention : une faute sur une question éliminatoire invalide l'ensemble de l'épreuve et oblige le candidat à se réinscrire.

Examen blanc : 10 questions et leurs réponses

Pour aider les candidats, un manuel comportant plus de 400 questions est mis à leur disposition durant les formations. Voici, tiré de ce manuel, un examen blanc de 10 questions. A vous de jouer...

1 Pour tirer un canard sur un plan d'eau, je peux utiliser des cartouches à grenaille de plomb :

- oui.....A
- non.....B



2 Cet animal est :



- une fouine.....A
- une martre....B
- un putois.....C

3 Mes chiens courants poursuivent un renard qui pénètre sur le territoire voisin :

- j'ai le droit de les suivre et de tirer le renard.....A
- je les laisse chasser et j'attends sur mon territoire....B
- je dois rappeler mes chiens et les arrêter.....C



- 4** Avant de mettre mon chien en laisse :
 -j'ouvre mon fusil.....A
 -je décharge mon fusil....B



- 5** Les anneaux visibles sur les cornes de ce chamois permettent de déterminer l'âge de l'animal :
 -oui.....A
 -non....B



- 6** Je suis titulaire d'un plan de chasse. Je viens de tirer un chevreuil, je lui mets le bracelet :
 -sur place.....A
 -au plus tard sur l'allée la plus proche après l'avoir sorti du bois.....B
 -au rendez-vous de chasse.....C



- 7** Après avoir chuté avec mon arme, il est indispensable de vérifier :
 -la ligne de visée.....A
 -la propreté de la crosse....B
 -l'intérieur des canons.....C



- 8** L'assurance chasse minimum obligatoire couvre :
 -les dommages matériels causés à autrui.....A
 -les dommages corporels causés à autrui.....B
 -tous les dommages causés pendant la chasse.....C



- 9** Cet animal est :
 -une biche.....A
 -une chevrette.....B
 -un brocard.....C



- 10** Cet oiseau est :
 -une perdrix grise.....A
 -une perdrix rouge.....B
 -un lagopède.....C



Les bonnes réponses

- 1- La bonne réponse est B.**
 Pour tirer un canard sur un plan d'eau, l'utilisation des cartouches à grenaille de plomb est interdite.
- 2- La bonne réponse est A.**
 Cet animal est une fouine. Contrairement au plastron jaunâtre de la martre, la tâche sur le poitrail de la fouine est blanche et s'étend jusqu'aux pattes.
- 3- La bonne réponse est C.**
 Le fait de laisser chasser des chiens courants constitue un acte de chasse. Si mes chiens pénètrent sur le territoire voisin, je dois tout faire pour les arrêter sous peine d'être passible de chasse sur autrui.
- 4- La bonne réponse est B.**
 Avant de mettre mon chien en laisse, comme pour toute interruption de l'action de chasse, je dois décharger mon fusil.

- 5- La bonne réponse est A.**
 L'examen des anneaux d'accroissement situés sur les cornes du chamois ou de l'isard permet d'évaluer son âge. Chaque intervalle entre deux anneaux correspond à une année d'âge.

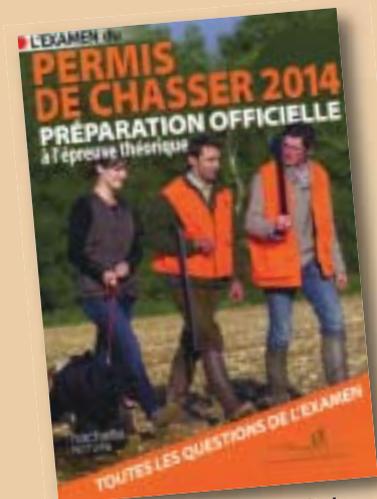
- 6- La bonne réponse est A.**
 Avant tout déplacement, même minime, je dois poser un bracelet à toute espèce soumise à un plan de chasse.

- 7- La bonne réponse est C.**
 Le risque majeur, après une chute, consiste à voir ses canons obstrués par de la boue, de la neige ou des végétaux. Il est donc impératif de vérifier que rien ne se trouve dans les canons.

- 8- La bonne réponse est B.**
 Seuls les dommages corporels causés à autrui sont couverts par l'assurance chasse minimum obligatoire.

- 9- La bonne réponse est B.**
 La femelle du chevreuil est dénommée chevrette.

- 10- la bonne réponse est A.**
 Cet oiseau est une perdrix grise.



Ce questionnaire est extrait du manuel du permis de chasser 2014, disponible à la fédération

Le retour de votre carnet de prélèvement !

En fin de saison, tous les chasseurs doivent remettre leur CPU à leur président de société de chasse ou l'expédier directement à la fédération.

La gestion des espèces gibier est l'une des missions majeures de la fédération. Pour l'améliorer, les techniciens fédéraux doivent faire le bilan des prélèvements en fin de saison, espèce par espèce.

Pas de problème pour le grand gibier soumis à plan de chasse, ni même pour le sanglier avec les carnets de battue qui sont systématiquement restitués par les dîanes en fin de saison. Côté gibier d'eau, ce sont les carnets de hutte qui doivent être retournés. Enfin pour tous le petit gibier (sédentaire et migrateurs) les chasseurs disposent, lorsqu'il valident leur permis, d'un carnet de prélèvement universel (CPU) qui répond à toutes les attentes.

Que vous ayez prélevé ou non, vous devez retourner votre CPU dès la fermeture de la chasse. Soit directement à



la fédération, ou bien le remettre à votre président de société qui les regroupera pour les remettre à la fédération.

C'est grâce à votre participation que la fédération pourra établir un bilan de la saison et le comparer à celui des saisons précédentes. Ces informations seront ensuite présentées aux responsables des sociétés de chasse lors des réunions des unités de gestion.

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution.

Autre possibilité : la saisie en ligne

Nous vous rappelons que vous pouvez également effectuer la saisie en ligne de vos prélèvements grâce au site www.carnetcpu.com et obtenir des statistiques détaillées sur vos sorties et vos territoires et saisir aussi vos observations d'espèces chassables ou non chassables grâce à l'observatoire citoyen.

L'enquête nationale sur les tableaux de chasse

Comme nous vous l'avons indiqué dans un précédent numéro, la FNC et l'ONCFS se sont associés pour réaliser une enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la saison de chasse 2013-2014, la précédente datant d'une quinzaine d'années.

Début juillet 2013, près de 60 000 chasseurs sélectionnés aléatoirement ont reçu un questionnaire simple afin de renseigner leur tableau de la saison pour chaque espèce chassable en France.

Vous avez peut-être été sélectionné ! Votre participation est indispensable pour une meilleure connaissance des espèces, ainsi qu'une meilleure gestion ; bref, pour témoigner de la responsabilité des chasseurs et de la chasse française tout entière. Les données collectées seront traitées de façon anonyme, selon une méthode apportant toutes les garanties scientifiques. Les résultats de l'enquête seront publiés début 2015. Merci à chaque chasseur qui a été sélectionné dans notre département de retourner le questionnaire qui lui a été adressé, dûment complété au plus tard le 31 mars 2014 selon les modalités indiquées sur le questionnaire.

Pour tout renseignement pour répondre à l'enquête, appelez au 01 41 09 65 10.

Nationale d'élevage du Griffon Vendéen

18 mai 2014 à Canet



400 à 500 chiens
Petits Bassets
Grands Bassets
Grands Griffons Vendéens
Briquets Vendéens

Chasse
Pêche
Nature



Saint Gély du Fesc

Saint-Gély-du-Fesc

Hérault

(10 km de Montpellier)



Saint-Gély-du-Fesc

La vie côté bien-être !

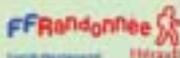
27^{ème} salon



Chasse Pêche Nature

31 mai & 1 juin 2014

Entrée libre



Midi Libre



www.saintgelydufesc.com

Le Syndicat intercommunal de chasse de Montpeyroux-Arboras-Lagamas

Sur ce fabuleux territoire de chasse de 4500 hectares, entre vignes et garrigue, au pied du mont Baudille, on chasse tout, bien sûr le sanglier mais aussi et surtout le lapin.

« Pas de chasse sans nature, mais dans quel état serait la nature sans chasse ! » C'est l'une des maxime favorite du président du syndicat de chasse, Michel Raynal, qui nous a fait découvrir avec fougue et passion les nombreux aménagements du territoire, fruit du travail acharné de quelques bénévoles. Il faut dire que sur les 187 chasseurs que compte le syndicat, un tiers vient de l'extérieur, essentiellement pour chasser les grives. Les bonnes années, ce qui ne fut vraiment pas le cas cette saison, les nombreux hectares plantés en vigne, offrent une escale idéale pour des milliers de « tourdres » et autres « tias-tias ». Sur ces faïsses ensoleillées on y fait un excellent vin, en appellation contrôlée, Coteaux du Languedoc, composé dans la plus grande tradition d'un tiers de syrah, d'un tiers de grenache, et d'un dernier tiers de mourvèdre.

En dehors de la vigne et de quelques oliveraies, la garrigue gagne du terrain et le milieu se ferme peu à peu. Paradis du sanglier, plus de 200 bêtes noires au tableau cette saison avec une seule équipe opérant sur tout le territoire, le petit gibier sédentaire ne serait pas à la fête si les quelques bénévoles du syndicat, président en tête ne se livraient pas toute l'année à un travail harassant pour aménager le territoire de chasse.



Des cathédrales pour le lapin

Avec 40 garennes artificielles et 8 parcs de pré-lâchers parfaitement implantés soleil levant, les lapins issus d'élevages triés sur le volet, connaissent un très beau taux de survie après avoir été lâchés. Les fondations sont classiques, deux rangs de palettes empilées recouvertes de terre et de branches, mais là où tout l'art des bâtisseurs de cathédrales intervient, c'est lorsqu'il faut ceinturer de pierres sèches toute la garenne, afin qu'elle se confonde parfaitement dans le paysage. Un travail pénible et de longue haleine qui occupe tout le temps libre de Michel Raynal. Une profonde satisfaction tout de même lorsqu'un groupe de randonneurs s'interroge devant pareil chef d'œuvre, tout ça pour offrir le plus grand confort « à Jeannot lapin » et lui éviter de se faire croquer par le premier prédateur venu.

Dans le même esprit, chaque année, la société fait procéder au girobroyage de quatre à cinq hectares de bois et garrigue pour maintenir autant que possible des milieux ouverts, accueillant pour le petit gibier. Le syndicat aimerait en faire plus, mais hélas de telles opérations coûtent très chères. Michel Raynal,

conscient que la fédération des chasseurs et son président Jean-Pierre Gaillard, passionné par le lapin et sa gestion font déjà beaucoup, se tourne alors vers le Conseil Général et le Conseil Régional en vue d'obtenir des subventions, dans le cadre de la politique de développement durable menée par ces deux collectivités.

Lauréat du trophée « Chasse durable-Sud de France »

Certes, le syndicat de chasse Montpeyroux-Arboras-Lagamas a reçu de la région Languedoc-Roussillon le trophée 2013 « Chasse durable-Sud de France », c'est une belle reconnaissance pour tout le travail accompli, mais pas suffisante pour poursuivre en toute sérénité les travaux d'aménagements. Ce point de vue largement partagé par le trésorier Eric Durand, qui veille au grain et qui n'est pas toujours gai devant les factures à régler malgré son doux surnom de « Lapinou joyeux ». Quand au jeune secrétaire, Jason Crebassa, étudiant, il met toutes ses capacités au service du syndicat. Tout comme les trois jeunes stagiaires qui chaque année, pendant six semaines à tour de rôle, viennent mettre en pratique ce qu'ils ont

appris sur les bancs de l'école. Là encore, le président du syndicat aimerait faire appel aux collectivités car ni la fédération des chasseurs, ni l'ONCFS ne peuvent prendre en charge des stagiaires dédiés aux sociétés de chasse. Pour autant, ces jeunes à qui on a mis le pied à l'étrier se voient doter à la fin de leur stage d'un équipement de chasse (veste et pantalon). Comme le dit si bien « Lapinou joyeux », on a hélas pas les moyens de leur payer le fusil !

Côté aménagement, toute la panoplie est réunie. Outre le girobroyage, chaque année 20 hectares, en plusieurs parcelles, de cultures faunistiques semées en blé et en luzerne sont implantés. (A si seulement on avait les moyens de se payer un tracteur.....). En outre, vingt mares ou plutôt « lavognes » parfaitement circulaires, trente huit agrainoirs, huit récupérateurs d'eau de pluie, vingt deux abris pour l'alimentation du gibier ont été disséminés sur tout le territoire.

La lutte contre les prédateurs

Pour les responsables du syndicat, le piégeage est de première importance pour assurer la survie et le développement des populations de petit gibier.



Les garennes « made in Monpeyrroux » sont ceinturées de pierres sèches

Michel Raynal y croit dur comme fer et prend son bâton de pèlerin pour prêcher la bonne parole. Ainsi à la mi-février il a fait venir Claude Roques (Monsieur 1 200 renards) depuis le Tarn puisqu'il réside à Saint-Amans-Soult pour qu'il expose à 22 piègeurs venus de huit syndicats de chasse alentour sa méthode tant dans l'utilisation

des pièges que la confection d'appâts et de produits attractifs. Nul doute que la leçon sera reçue et que de nombreuses pièces renards et mustélidés, seront au tableau de tous ces piègeurs.

« Etre sur le terrain toute l'année avec ou surtout sans fusil » telle est la devise du président Raynal qui déplore toutefois d'être un peu seul dans cette folle aventure.



Reçus à l'Hôtel de Région par le Président Bourquin et le Conseiller Régional Ferdinand Jaoul, les Lauréats des trophées « Chasse Durable-Sud de France » accompagnés par le Président Fédéral Jean-Pierre Gaillard.

Mais où sont donc passées les grives ?



« Non, elles n'ont pas disparu », affirme Jean-Claude Ricci, directeur de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF). Les travaux de recherche de cet organisme scientifique, corroborés par les observations de l'Association de Défense des Chasses traditionnelles à la Grive (ADCTG), de l'Observatoire National Cynégétique et Scientifique et Citoyen (ONCSC) et du Réseau National d'Observation des Oiseaux de Passage de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), montrent que les turdidés se sont simplement adaptés aux nouvelles contraintes environnementales. Les explications de Jean-Paul Florentino*.

Depuis quelques années, nous entendons souvent comme une litanie la même affirmation : « *Il y a moins de grives qu'avant !* ». Une plainte teintée d'inquiétude tant nous craignons que d'autres, en haut-lieu, s'en émeuvent et décident un jour de restreindre la chasse de cette espèce. Nous allons essayer de rassurer quelque peu les "inquiets" et d'apporter des éléments de réponse aux nombreuses questions que chacun, suivant les années, se pose.

Commençons par les effectifs. Une observation des deux tableaux suivants devraient en rassurer plus d'un.

L'effectif global oscille entre 372 à 673 millions d'individus avant départ en migration (source IMPCF.2010). Ces données, relatives au nombre de couples nicheurs en Europe, sont issues de la synthèse du BirdLife International de 2004 et concernent les populations recensées pour l'Europe. On remarquera notamment que, dans les effectifs finaux, ne sont retenus que 2 oisillons par couple, alors que l'on sait qu'il y a au moins 2 nichées par an et qu'une nichée compte 4 à 6 œufs. C'est dire si les pertes dues à des raisons diverses (prédation, conditions climatiques ...) sont prises en compte. Hormis la grive draine dont les effectifs

fluctuent de façon plus erratique, les autres grands turdidés semblent tous à la hausse. Certes, ces données datent un peu, mais des observations faites par le réseau national des oiseaux de passage (ONCFS/FNC/FDC) tendent à les confirmer pour la France. Autrement dit, nous sommes en présence de populations jugées soit stables, soit en augmentation et toutes classées en bon état de conservation.

Mais alors où sont-elles ?

Là est la vraie question ! Commençons tout d'abord par nous souvenir que ce qui a permis aux oiseaux de survivre depuis l'époque glaciaire, c'est un

Effectifs de couples reproducteurs

(en millions selon le Bird Life International)

Espèce	1994	2000	2004	Évolution
Merle noir	31 à 70	33 à 71	40 à 82	
moyenne	50	52	61	22.00%
Grive musicienne	11 à 24	12 à 25	20 à 36	
moyenne	17,5	18,5	28	60.00%
Grive mauvis		3,7 à 8,2	16 à 21	
moyenne		6	18,5	208.33%
Grive litorne		5 à 19	14 à 24	
moyenne		12	19	58.33%
Grive draine	1,8 à 4,1	1,8 à 3,9	3 à 7,4	
moyenne	3	2,8	5,2	73.33%

Effectifs avant départ en migration

(en millions selon IMPCF.2010)

Espèce	1994	2000	2004	Évolution
Merle noir	124 à 280	132 à 284	160 à 320	
moyenne	202	208	240	18.81%
Grive musicienne	44 à 96	48 à 100	80 à 144	
moyenne	70	74	112	60.00%
Grive mauvis		14,8 à 32,8	64 à 84	
moyenne		23,8	74	210.92%
Grive litorne		20 à 76	56 à 96	
moyenne		48	76	58.33%
Grive draine	7,2 à 16,4	7,2 à 15,6	12 à 29,6	
moyenne	11,8	11,4	20,8	76.27%



Régions de passage ou d'hivernage en France des 3 grands groupes de populations européennes de grives musiciennes (Claessens 1998)

instinct qui a fait qu'ils ont su s'adapter aux nouvelles conditions géographiques et climatiques qui leur étaient imposées et qui les a fait modifier des habitudes jusqu'alors acquises. C'est ce même instinct de conservation que nous connaissons sous le nom de migration qui, depuis, au fil des siècles, pousse certaines espèces, à une période donnée de l'année, à changer de lieu de villégiature.

Les études menées dans le Paléarctique Occidental (lieu qui nous intéresse) ont permis de déterminer 3 grands couloirs de migration générés par 3 grands « réservoirs » (grands chiffres sur la carte ci-contre) de reproduction qui alimentent 3 zones françaises (3 petits chiffres sur la carte) qui sont valables pour la grive musicienne, mais aussi pour les autres espèces, à quelques détails près. Notre région se trouve dans la zone 3 qui nous amène des oiseaux venus de l'Europe de l'Est. Toutefois il faut noter que ces couloirs ne sont pas étanches et que certains oiseaux, en fonction des

courants d'air et des conditions climatiques peuvent glisser de l'un à l'autre (toujours cette faculté d'adaptation).

Ces couloirs sont donc empruntés par les oiseaux lors de la migration post nuptiale, lors de la modification de la photopériode (différence entre la durée du jour et de la nuit), conditions météorologiques devenant hostiles, raréfaction de la nourriture, déclenchent ce phénomène que nous attendons chaque année. Ce sont là les conditions "théoriques" requises.

Mais dans la réalité qu'en est-il ?

Dans la réalité, on assiste en fait à une accumulation d'éléments qui vont avoir des influences sur le phénomène migratoire lui-même. Parmi les plus marquants nous pouvons noter l'impact de l'industrie, avec pour résultat une pollution visuelle, sonore et olfactive, que nous retrouvons dans le développement de zones industrielles, de centres pétroliers (plateformes en mer, usines dans le couloir Rhodanien) qui a des conséquences indéniables.

La modification des paysages due à l'urbanisation, à l'industrialisation, aux remembrements agricoles, aux incendies de forêt entre autres avec pour conséquence immédiate la raréfaction ou même la disparition des lieux de nourrissage et de repos a forcément des répercussions, tout comme les changements dans les pratiques agricoles (mécanisation des vendanges, disparition de certaines cultures arboricoles ...).

Et le réchauffement de la planète ?

Enfin un autre phénomène des plus marquants, et non des moindres, demeure la modification des conditions climatiques avec le réchauffement de la planète. Ce phénomène, qui fait que l'automne n'est plus l'automne et que l'hiver arrive de plus en plus tard, a une double incidence : d'une part les oiseaux tardent à prendre la route migratoire, dans la mesure où les conditions de vie ne sont pas rendues hostiles sur leur lieu de villégiature, et d'autre part dans les régions d'accueil, les fruits et les baies arrivent à maturité beaucoup plus tôt. Ce qui fait que lorsque les oiseaux arrivent, s'ils arrivent, il n'y a presque plus rien à manger.

A cela ajoutez, comme nous l'avons vu, la densification des populations sur certains lieux et l'ensemble aboutit à une modification des habitudes migratoires qui nous laisse cette fâcheuse impression de pseudo-disparition des espèces que nous attendons fiévreusement, dirons-nous, chaque année.

Non, elles n'ont pas disparu !

Ainsi nos grives n'ont pas disparu, mais, faculté d'adaptation oblige, elles ont modifié leur attitude et leurs habitudes. Certes, il demeure et il demeurera toujours des oiseaux pour lesquels la migration se fera coûte que coûte, tant elle est inscrite dans leurs gènes. Mais beaucoup ont ou vont modifier leurs habitudes et sont ou vont devenir des "semi-migrateurs", c'est-à-dire des oiseaux qui au lieu de partir pour de grandes traversées, effectuent ou effectueront des trajets beaucoup plus courts, s'arrêtant en chemin dans des lieux où les conditions de vie leur sont favorables, voire même pour certains en se sédentarisant dans des régions où la migration n'est plus nécessaire.

Le Réseau National d'Observation des Oiseaux de Passage (programme ACT -



Les grives ont fait pendant longtemps les beaux jours de nos chasses populaires méridionales. Aujourd'hui, elles se font plus rares.

alaudidés, colombidés, turdidés) a constaté au cours de ses comptages des populations hivernantes en France, une tendance à un déplacement de certaines de ces populations vers le Nord-Ouest et l'Ouest de la France, d'autres semblent se cantonner dans l'Est voire dans le Centre. Sans doute faut-il aller chercher là les grives que nous ne voyons plus au dessus de nos collines !

*Jean-Paul Florentino est l'auteur d'un livre, « L'Odyssée de la grive » aux éditions Crépin-Leblond, un ouvrage de référence, véritable encyclopédie sur cet oiseau mythique.

Fête de la Chasse du Grand Biterrois

24 et 25 mai 2014

Cazouls-les-Béziers

Samedi 24 mai à partir de 13 heures

Exposition canine AFFACCC, démonstration de chiens d'arrêt, stand simulateur de tir, expo gibier vivant, pêche à la truite, stands professionnels chasse et pêche, produits du terroir, repas du soir avec animation musicale.



Dimanche 25 mai

- 10h30 : inauguration officielle
- 11h : messe de Saint Hubert
- 12 h : lâcher de pigeons
- Repas avec animation musicale



Toute la journée : présentation et démonstration de chiens (arrêt et courants), concours de rapport, promenade à poney, initiation tir à l'arc, nombreux stands professionnels (matériel chasse pêche, équipement chiens) et associatifs (Fédération, ANCGG, UNUCR, gardes particuliers, etc...)

Contact : 06 66 24 60 06

HAUTS CANTONS PASSIONS

CHASSE PÊCHE ACTIVITES PLEINE NATURE PRODUITS DU TERROIR

5 & 6 Juillet 2014

Le Bousquet d'Orb (34260)



80
EXPOSANTS
150
Chiens de races
Différentes

SPECTACLE DE FAUCONNERIE

DEMONSTRATION DE CHIENS DE TROUPEAUX

Entrée Libre

Buvette
et
Restauration

Parkings Gratuits

Nouveau Rendez Vous des Passionnés de Toute Nature, venez circuler dans les nombreux stands et animations des différents Villages...

Village de la Chasse

Diverses expositions des Associations Cynégétiques, armuriers, stands d'équipement du chasseur, présentation et démonstrations de chiens de chasse, atelier de reconnaissance d'empreintes d'animaux...

Village de la Pêche

Aquariums pédagogiques, simulateur de pêche et bassins, stands d'équipements du pêcheur, diverses expositions et ateliers de montages de mouches...

Village des Activités de Pleine Nature

Randonnée, Trail, VTT, canoë kayak, mur d'escalade, tir à l'arc, Stands d'équipements des sportifs de pleine nature...

Village des Savoirs et du Tourisme

Conférences, expositions et diaporamas, faune, mycologie, botanique, flore et autres... Offices de Tourisismes, animations et présentations, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Pays Haut Languedoc et vignobles, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut Languedoc...

Village des Enfants

Tyrtonne, accrobranche, accropitchouns, promenades à dos d'ânes, ferme pédagogique ...

Village des Terroirs

Produits AVEYRONNAIS, TARNAIS et HERAULTAIS, fromages, charcuteries, salaisons, vins, confitures, miels, huiles d'olives et bien d'autres gourmandises aux goûts authentiques des labels, Aux Saveurs du Tarn, Qualité Aveyron, Qualité Hérault, Régal d'Oc et Sud de France, Artisans d'arts, pépiniéristes...



EAU THERMALE
Avène



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Hérault



l'Océane

Le Bousquet
d'Orb

Vernière

LECHO
des Hauts Cantons
BEDARIEUX 04 67 95 09 83

KENY BDX KENY

<http://www.hautscantonspassions.fr> / 06.25.93.21.93 / 06.07.46.82.90



Sud de France

Parc Nat Languedoc
et Vignobles

La régulation du ragondin sur les berges de l'étang de l'Or

En moins d'un an, le bilan est éloquent : 1610 ragondins et 70 rats musqués ont été capturés à l'aide de cages pièges.

Animal très prolifique, le ragondin n'a pas de véritable prédateur. Il faut donc organiser sa destruction afin de limiter les dégâts commis aux cultures et les dommages causés aux berges des rivières et des canaux. Sous l'impulsion du président du Comité de pilotage Natura 2000 de l'étang de Mauguio, une convention entre les Fédérations Départementale et Régionale des chasseurs et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) a été signée le 17 juillet 2012 afin d'associer les chasseurs et les piégeurs dans la régulation de cette espèce invasive.

Une convention en 2 volets

- 1) piégeage des ragondins et apports volontaires vers des sites de collecte, coordonnées par la fédération départementale des chasseurs ;
- 2) collecte des ragondins et élimination assurée par les Communautés de communes et Agglomération au centre d'équarrissage de Béziers, coordonnée par le SYMBO.

La mise en place de cette opération menée par les chasseurs et les piégeurs est soutenue et aidée financièrement par le SYMBO et les collectivités concernées. Une indemnisation forfaitaire de 3 euros par capture est accordée aux piégeurs.



Le détail des captures dans chaque communes du bassin versant

Commune	Nombre de Ragondins	Nombre de Rats musqués	Total	Nombre de piégeurs	Nombre de cages
Baillargues	5		5	1	0
Candillargues	66		66	1	0
La Grande Motte	342	10	352	2	20
Lansargues	77		77	2	10
Lunel	146	1	147	2	0
Marsillargues	147		147	3	26
Mauguio	169	1	170	4	39
Pérois	16		16	1	17
Saint-Just	122	8	130	1	0
Saint-Aunès	0	0	0	1	2
Saint-Nazaire de Pézan	507	50	557	1	36
St-Vincent de Barbeyrargues	13		13	1	0
Total	1610	70	1680	20	150

Originaire d'Amérique du Sud, ce rongeur de couleur gris-brun aux incisives orange bien visibles à les pattes arrières palmées et la queue arrondie. Son poids peut être atteindre une dizaine de kilo. Sa présence en France est probablement due à des éleveurs qui ont relâché quelques couples dans la nature vers les années trente. On le retrouve pratiquement sur tout le territoire national, excepté dans les montagnes. L'animal est plutôt solitaire, essentiellement diurne et discret. Il s'accommode de nombreux types de milieux aquatiques. Végétarien, il se nourrit de plantes poussant dans l'eau et sur les berges, écorce de jeunes arbres (peupliers) et de racines. Il occasionne des dégâts aux cultures (maïs), mais il fait surtout des trous dans les berges et les digues. Attention tout de même à la manipulation de cet animal. Le piégeur doit absolument mettre des gants au risque de contracter la leptospirose.



Piégeurs : manipulez le ragondin avec des gants !

Florence Moreau du Journal Sud-Ouest relate la mort d'un chasseur de gibier d'eau girondin, des suites d'une leptospirose vraisemblablement contractée par contact avec cet animal.

Les chasseurs connaissent et redoutent à la fois cette maladie véhiculée par l'urine des rongeurs, C'est une zoonose, c'est-à-dire une maladie animale transmissible à l'homme. Elle occasionne des troubles hépatiques et rénaux graves. La maladie, d'apparition brutale, est marquée par une fièvre élevée, des frissons, des douleurs musculaires et céphalées. Administré précocement, le traitement curatif adéquat suffit.

François, cet artisan de Saint-Loubès en Gironde, est ressorti de chez le médecin avec une ordonnance pour une bonne grippe, révèle son beau-frère, Jean-Marc. Hélas, après trois jours de médicaments prescrits, le quadragénaire n'allait pas mieux. Il a été hospitalisé à Libourne, où il est décédé.

« Il est mort de sa passion, c'est terrible », commente son beau-frère, qui estime que l'information ne circule pas assez. « Quand on se balade, c'est touchant de voir des ragondins. Plus jamais je ne les regarderai de la même manière », confie encore Jean-Marc. La famille du défunt souhaite en effet alerter la population sur le



danger de l'exposition à la leptospirose. Les rongeurs constituent en effet le réservoir bactérien de la leptospirose. La transmission accidentelle à l'homme a souvent lieu par contact de la peau lésée ou d'une muqueuse avec l'urine de rats ou ragondins porteurs de l'infection, ou une eau infectée.

« Quand on sort de la nature, qu'on soit randonneur, chasseur, ramasseur de champignons, vététiste, on a souvent des griffures », souligne Nicolas Diot, de la Fédération des chasseurs de Gironde et interlocuteur du réseau Sagir de surveillance sani-

taire de la faune sauvage. « La bactérie est très fragile et sensible aux UV. Il faut réunir diverses conditions pour être infecté. La peau sert de barrière à la contamination. Si elle est lésée, la barrière saute. »

À la tonne, François, comme les autres chasseurs de gibier d'eau, s'est donc retrouvé potentiellement exposé, de nuit, dans un environnement humide contaminé.

« La simple manipulation du gibier doit être faite avec précaution, le port de gants est très vivement conseillé », rappelle Nicolas Diot.

Portes ouvertes à l'école de Valrance Saint-Sernin-sur-Rance (Aveyron) - 22 mars, 13 avril et 17 mai 2014

VALRANCE est une école spécialisée dans les métiers de la Chasse et de la Nature appartenant au réseau des Maisons Familiales Rurales. De la 4ème au BTS en passant par le Bac Professionnel, Valrance forme près de 300 jeunes en provenance de 42 départements différents.



Le collet, idéal pour capturer le renard

En garrigue, au bois ou en plaine, le collet est un piège particulièrement efficace pour capturer Goupil.

Considéré naguère comme un engin de braconnage non sélectif, avec son nœud coulant qui permettait de prendre aussi bien un renard qu'un lièvre ou un lapin, le collet a évolué dans la mesure ou son homologation, obligatoire, impose qu'il soit muni d'arrêteurs qui le rendent sélectif pour capturer uniquement le renard.

Détails techniques et réglementation

Un collet homologué doit être obligatoirement muni d'une première butée qui permet d'obtenir l'ouverture maximale autorisée, soit 20 cm de diamètre ; et d'une seconde butée, un arrêteur inamovible placé à 21 centimètres de la boucle. A l'autre bout du câble un émerillon est obligatoire.

La boucle coulisse entre les deux butées et lorsque l'animal se prend, l'engin se resserre autour de son cou pour former une boucle d'une circonférence de 21 cm et de 7 centimètres de diamètre, ce qui permet de retenir l'animal tout en évitant ainsi la strangulation. Un système anti-retour maintient la boucle en position serrée pour l'empêcher de se libérer. Le point le plus bas du collet doit se situer entre 18 et 22 cm du sol.



Pour les piégeurs agréés, des collets homologués (munis d'arrêteurs, d'émerillons et d'un système anti-retour) sont en vente au siège de la fédération.



Individuellement, chaque collet doit porter le sigle PHE (Piège Homologué pour l'Environnement) suivi d'un numéro d'homologation. Le piégeur qui utilise des collets doit ajouter sur chacun d'eux une plaque portant son numéro d'agrément.

Au tableau de la réglementation sur le piégeage, le collet est classé en catégorie 3. Son utilisation doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Il doit être visité quotidiennement par le piégeur deux heures au plus tard après le lever du soleil. A noter qu'il n'a pas besoin d'être neutralisé dans la journée et qu'il n'est pas interdit de le tendre à proximité des habitations et des voies publiques.

Trucs et astuces

Pour qu'un collet soit performant, il faut que un câble terni et dépourvu d'odeurs mécaniques et humaines. Pour cela, il faut pendre les collets dans sa cour ou dans son jardin quelques mois avant de les utiliser. Ou alors les faire bouillir dans l'eau additionnée de cendre de bois. Le collet se tend en coulée, aussi bien en garrigue qu'au bois ou en plaine.

Mais la prise d'un renard ne doit rien au hasard. Avant de poser des collets, il faut bien repérer le territoire, parcourir les allées, les sentiers, les lisières de bois, les bords de ruisseaux, les rives

d'étangs pour bien détecter les coulees. Et il faut surtout éviter d'y passer dedans. Mieux vaut les longer ou les croiser.

Comment poser un collet à découvert ?

Certes, il est plus facile de placer un collet lorsque la végétation est dense qu'en terrain découvert. Et pourtant, dans les plaines cultivées, le collet se révèle aussi efficace, notamment lorsqu'il est tendu dans un labour. Le renard emprunte souvent le sillon de la charrue. Dans ce cas, le piégeur aura recours à deux branchettes fendues à une extrémité qu'il plantera à 45° de part et d'autre du collet. Il pincera le câble dans les fentes des branches pour maintenir son collet en bonne position. Le tout sera relié par une chaîne ou un fil de fer à un piquet solidement planté dans le sol.

Une autre astuce pour poser un collet à découvert consiste à tailler un morceau de bambou d'environ 30 cm. Le câble sera ligaturé avec du ruban adhésif noir le long du bambou, une première fois au dessus de l'émerillon du collet et une deuxième fois un peu plus haut, juste au dessous du premier arrêteur. Pour masquer le tout, on peut projeter un coup de peinture noire en bombe sur toute la longueur du bambou.

Lorsque le piégeur a choisi l'emplace-



Collet tendu avec succès dans un labour



Une bonne astuce pour placer un collet à découvert

ment pour tendre son collet, il lui suffit d'enfoncer en terre à l'aide d'un marteau une tige de fer torsadé d'une trentaine de centimètres en lui donnant l'inclinaison nécessaire (environ 45°). Le bambou solidaire du collet sera alors enfilé sur la tringle. Il suffira d'amarrer solidement le collet par l'émerillon à la base d'un arbre ou à un pieu planté en terre.

En gueule de terrier

Lorsqu'un terrier de renard est occupé, on peut tenter de capturer l'animal en posant des collets à l'entrée de chaque trou ; tout en sachant que l'animal est très méfiant. Attention, ne pas confondre un terrier de renard et celui d'un blaireau. Cette dernière se caractérise par un toboggan (photo ci-contre), une



Collet placé en gueule de terrier

sorte de gouttière creusée à force de passages successifs de l'animal. On peut constater également la présence de paquets d'herbes sèches aux alentours d'un terrier de blaireau, mais jamais de restes de nourriture, ni d'excréments. Pas d'odeur non plus lorsqu'on s'approche du trou. Enfin, souvent des petits sentiers bien marqués convergent vers les entrées.

Alors que chez le renard, pas de toboggan devant l'entrée du terrier, pas d'herbe sèche. Quelquefois des restes de nourriture, surtout au printemps ; parfois même des excréments. Odeur musquée très caractéristique lorsqu'on sent les gueules de terrier. Peu ou pas de petits sentiers marqués aux alentours du terrier.



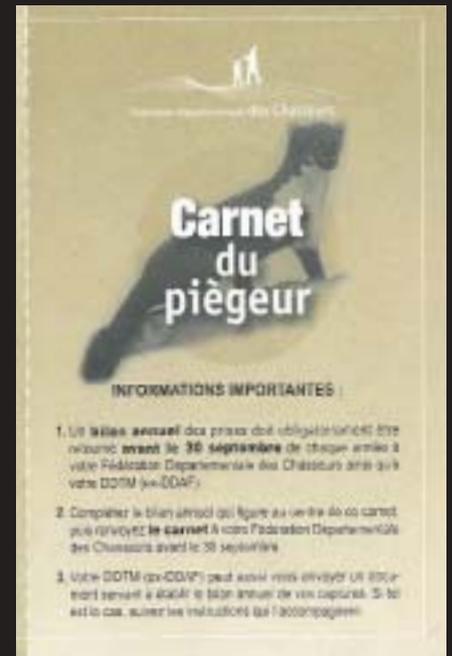
Typique avec son toboggan, le terrier d'un blaireau

Le carnet de piégeage

Quelle que soit la catégorie de pièges utilisés, le piégeur doit tenir à jour un relevé quotidien de ses prises sur un carnet de piégeage. Ce relevé doit mentionner, pour chaque journée de piégeage, l'espèce capturée ainsi que le nombre de prises.

Un relevé annuel, placé au centre du carnet, doit être renvoyé à la fédération à la fin de la saison de piégeage avant le 30/09.

Plus d'information en ligne sur le site de la fédération www.fdc34.com



- INFORMATIONS IMPORTANTES :**
1. Un **bilan annuel** des prises doit **obligatoirement** être retourné **avant le 30 septembre** de chaque année à votre Fédération Départementale des Chasseurs ainsi qu'à votre DDTM (ex-DDAF).
 2. Compléter le bilan annuel qui figure au centre de ce carnet puis renvoyer le **carnet** à votre Fédération Départementale des Chasseurs avant le 30 septembre.
 3. Votre DDTM (ex-DDAF) peut aussi vous envoyer un **relevé annuel** à compléter le bilan annuel de vos captures. Si tel est le cas, suivre les instructions qui l'accompagnent.

La Région investit pour les chasseurs et les pêcheurs



Porté par Ferdinand Jaoul Conseiller Régional, le projet d'une Maison régionale de la chasse et de la pêche à Montpellier a été approuvé en séance plénière de l'institution régionale le vendredi 7 février dernier. Son inauguration est prévue en 2015.

La Région Languedoc-Roussillon entretient un important partenariat avec les acteurs de la chasse et de la pêche. Elle accompagne, entre autre, les actions des fédérations départementales et régionales qui s'inscrivent dans des démarches d'entretien des espaces ruraux, de développement de leurs ressources économiques et de mise en valeur des patrimoines naturels ; ceci afin de favoriser le maintien d'une activité traditionnelle au cœur de la ruralité. En cinq ans, la Région a ainsi mobilisé plus de 4M€ de soutien aux actions des fédérations de chasse et de pêche, qui ont permis de réaliser des projets pour un montant total de près de 15 M€.

Un budget de 1,5 M€

Afin de renforcer cette coopération, et pour assurer une meilleure connaissance de la chasse et de la pêche auprès du grand public, la Région vient de donner son feu vert à la construction à Montpellier d'une Maison régionale de la chasse et de la pêche qui hébergera sur un même site la Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-

Roussillon et l'Union régionale de la pêche.

Cette maison régionale, qui sera mise à disposition des fédérations au premier semestre 2015, permettra d'amplifier l'effet levier du soutien de la Région, en offrant un lieu permettant l'accueil du grand public et les échanges avec les autres acteurs de la ruralité.

Ce projet de construction, à proximité de la Maison régionale des sports dans le quartier d'Odysseum, abritera des bureaux et des espaces d'accueil sur 250 m². Un budget de 1,5 M€ a été attribué pour les travaux, l'enveloppe globale du projet s'élevant à 1,63 M€.

Une construction éco-exemplaire

La Région a souhaité réaliser un projet environnemental exemplaire qui a été confié au cabinet montpelliérain « Architecture Environnement ». Le bâtiment sera par conséquent construit selon les critères et normes écologiques et environnementales européennes, avec un objectif de performances énergétiques inférieures de 20 % à la norme

RT2012. Le projet suivra également la démarche des Bâtiments durables méditerranéens (BDM) Languedoc-Roussillon et il vise l'obtention du niveau « Or ».

La future Maison sera couverte d'une toiture végétalisée et constituée de matériaux biosourcés comme le bois, la terre crue et le béton de chanvre, avec une volonté d'utiliser des produits issus de filières courtes locales.

Au titre de cette haute qualité environnementale, un financement FEDER a été sollicité.



Ferdinand Jaoul : « Nous voulons faire de cette maison une vitrine de la ruralité en milieu urbain »

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Munitions - Armes - Optiques - Chiens - Taxidermie - Voyages - Vêtements - Coutellerie - Archerie - Pêche - Aménagement du territoire - Automobiles



DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD

Game Fair EN LOIR-ET-CHER

VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

13-14-15
JUIN 2014



PAYS À L'HONNEUR



www.gamefair.fr

Retrouvez nous sur



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Lapin : une étude intéressante sur le repeuplement

Les résultats d'une étude réalisée par le CNRS et Naturaconst@, dans le cadre des travaux financés par l'appel d'offre de la Fédération Nationale des Chasseurs, révèlent une méthodologie intéressante de repeuplement qui garantit un taux de survie important. Explications.



Suite à la baisse des populations de lapins de garenne, la transplantation d'individus à des fins de renforcement de populations est devenue une pratique courante. Or cela présente un risque lié à la survie des individus ainsi qu'au rôle potentiel de vecteur de maladies infectieuses qu'ils peuvent avoir. Lors de ces opérations, la mortalité est souvent très élevée et due à différents facteurs (stress, modifications alimentaires, maladies, prédation). L'objet de cette étude était d'établir une procédure de confinement susceptible d'améliorer significativement le taux de survie des individus en tenant compte de leur réponse physiologique et sanitaire.

De 74% à 100% de survie

Les résultats indiquent qu'un confinement (ou « quarantaine ») de 4 semaines permet de diagnostiquer et d'éliminer les sujets porteurs ou développant des maladies et pouvant contaminer la zone de relâcher. Cette méthode expérimentée de mise en quarantaine permet notamment de réduire les effets négatifs du stress, en favorisant l'acclimatation physiologique (meilleure réponse au stress physiologique et maintien de l'état des réserves énergétiques), ce qui au final améliore la

condition corporelle lors de la découverte d'un nouvel environnement et réduit la prévalence de transmission de maladies parasitaires (ex : coccidiose). Un suivi télémétrique durant 45 jours après le relâcher a permis de mettre en évidence des taux de survie bien meilleurs que ceux obtenus dans des études précédentes sans cette méthode de quarantaine :

- 74% sans contrôle accentué de la prédation
- jusqu'à 100% avec contrôle soutenu de la prédation.
- contre 67% voire moins auparavant.

Capture : les recommandations

- si possible choisir une zone indemne de myxomatose.
- effectuer les manipulations dans un temps minimum.
- écarter les individus blessés, malades, faibles physiquement.
- marquer et vacciner tous les lapins repris.
- sexe ration idéal : 2/3 de femelles, 1/3 de mâles.
- stocker 4 ou 5 lapins (pas plus) par boîte de transport.

La mise en quarantaine

A noter que les longues distances de transport n'ont pas d'influence sur la survie des animaux, mais il ne faut tout de même pas dépasser 24 heures entre

le lieu de reprise et le lieu de mise en quarantaine, qui sera obligatoirement un espace cloisonné ; autrement dit un parc d'acclimatation idéalement situé sur le territoire de chasse ou proche de celui-ci, composé de deux ou trois garennes artificielles qui serviront de caches.

La durée minimum de confinement sera de quinze jours, idéalement de 20 à 30 jours ; avec un apport de nourriture (carottes, betteraves) supplémenté à volonté de granulés lapins et d'eau fraîche renouvelée tous les 2 jours.



Les lapins repris doivent être stockés en petit nombre minimum 4 ou 5 par boîte de transport et durant un temps minimum

Le relâcher

Si votre parc d'acclimatation se trouve sur votre territoire à repeupler, il suffira de ménager des ouvertures vers l'extérieur pour que vos lapins s'évadent.

Par contre, s'il vous faut les reprendre pour les relâcher, mieux vaut démolir vos garennes et les capturer à l'épuisette plutôt qu'utiliser un furet. Vous éviterez le stress. Et dans ce cas, vous les relâcherez directement, soit dans des terriers naturels, soit dans des garennes aménagées.

Mais dans tous les cas, il vous faudra poursuivre pendant quelque temps le nourrissage à l'extérieur, sur les mêmes bases que celui du parc : carottes, betteraves, supplément granulé et eau fraîche.

Un confinement en parc des lapins de reprise permet de diagnostiquer les sujets qui ne sont pas bien portant



Attention aux dégâts !

Lorsque vous lâchez des lapins, pensez toujours aux risques de dégâts. Votre but n'est pas d'entrer en conflit avec les agriculteurs locaux, car c'est bien sur leurs terres que vous chassez.



Sur le plan juridique, le lapin est considéré comme un animal sauvage, un "res nullius" n'appartenant à personne. Mais il peut également être considéré comme "res propria" (art 524 du code civil) lorsqu'il vit dans des garennes aménagées par l'homme. Auquel cas, il appartient au propriétaire ou au détenteur du droit de chasse du terrain sur lequel se trouve la garenne. Dans ce cas, une présomption de responsabilité pèse sur le propriétaire des animaux qui, en cas de conflit avec un agriculteur, devra prouver qu'il n'a commis aucune faute et qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour éviter le dommage.

Reste cependant que c'est au demandeur à apporter la preuve d'une faute : prolifération des animaux, prélèvements insuffisants, absence de mesures de protection, etc. . .

Par ailleurs, le dommage doit être appréciable pour pouvoir donner lieu à réparation. Le juge estime en outre que l'agriculteur doit supporter un certain "prélèvement" des animaux sauvages sur ses récoltes et n'indemniser que la partie du dommage qu'il estime excessive. Pour éviter les conflits, il est donc vivement déconseillé de lâcher des lapins dans des zones agricoles sensibles.

**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@orange.fr

Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°F72-117-40-115
N°agrément DDAF 30241



**Elevage
de la
Gardiolo**
Fabrègues
Faisans - Perdrix Rouges

06 66 15 19 99

Chasseurs / écologistes : *des points de convergence*



A la Tour de Valat, Michel Gauthier-Clerc réalise des comptages sur les étangs languedociens. Un écolo certes, mais qui considère que les sauvaginiers sont de fins connaisseurs des espèces de gibier d'eau.

L'écologie définit un courant de pensée respectueux des équilibres naturels ; et c'est donc fort justement que les chasseurs s'en réclament.

Dans les associations de protection de la nature (les APN), une minorité entretient des conflits avec les chasseurs. Mais l'immense majorité ne mérite pas d'être cataloguée comme « anti-chasse » idéologique.

Ainsi, Michel Gauthier-Clerc, chef du département «*Conservation des espèces et de leurs populations dans le contexte des changements globaux* » à la Tour du Valat, un organisme de recherches privé situé en Camargue, compte les canards sur les étangs languedociens. Cet homme-là est bien sûr un écologiste, non-chasseur, mais il est capable de vous dire que les sauvaginiers sont de loin, parmi les meilleurs connaisseurs des espèces de gibier d'eau qui existent. Ou encore que « *le système français qui pilote la chasse est trop figé. Quand une espèce va mal, il faut être capable évidemment de fermer sa chasse, mais quand elle va mieux, il faut être capable aussi de la rouvrir, c'est du bon sens.* » Avant d'être un homme de sensibilité écologiste, comme nous le sommes tous en tant que chasseurs, c'est un environnementaliste, un professionnel

de la faune sauvage. Et comme souvent chez les professionnels, sa vision est dépourvue d'idéologie. Elle est technique, factuelle, objective. Les tableaux importants réalisés dans les grandes chasses de Camargue ne gênent pas le moins du monde notre docteur es-science, spécialisé en médecine vétérinaire, qui considère que ces prélèvements sont compensés par une gestion des espèces et une protection des habitats qui justifie suffisamment la chasse.

Protéger, en conservant la chasse

Autre professionnel travaillant dans le monde de la protection, Yves Colcombet, directeur du Conservatoire du Littoral, n'hésite pas à dire tout le bien qu'il pense de la chasse, bien que placé à la tête de l'un des plus importants organismes de conservation de l'hexagone. Écoutons-le : « *le Conservatoire a une vision éthique et fonctionnelle de la chasse et un grand pragmatisme. De la même manière qu'il n'entend aucunement souscrire à une interdiction générale de cette activité sur les territoires qu'il protège, de la même*

manière, il entend maîtriser l'activité de chasse sur ceux-ci, en privilégiant une chasse responsable, intelligente, adaptée aux lieux et aux circonstances, et stimulant la connaissance. » En tant que professionnel Yves Colcombet est aussi capable d'exprimer sa vision, argumentée et dépassionnée, au sujet de la chasse. Écologiste de cœur, protectionniste de mission, environnementaliste certainement, mais pas anti-chasse pour un sou, au contraire. Comme quoi, les vieilles oppositions stériles sont sans doute à revoir.

Idéologues ou écologistes ?

Inversement, c'est souvent dans le monde associatif, donc chez les bénévoles qui n'ont pas forcément la moindre compétence naturaliste, que se trouvent les pires « anti-chasse ». Ainsi, les adhérents de la ligue ROC, ou Rassemblement des Opposants à la Chasse considèrent tous que la chasse n'est pas « moralement acceptable », ce qui ferme la porte à toute discussion. Notre disparition est leur unique objectif, elle leur importe davantage que la protection des espèces, ce qui



Leia Veignie, engagée en service civique par la Fédération, a été mise à disposition du Centre de soins Régional pour oiseaux blessés de Villeveyrac géré par la LPO 34.

les éloigne des préoccupations écologiques pour en faire de purs et simples militants. Leur action concrète en faveur de la faune sauvage est extrêmement réduite, elle se limite à lutter contre l'activité cynégétique, dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elle ne porte pas préjudice aux espèces cibles. C'est donc à de l'idéologie toute simple, et même manichéenne, que nous avons affaire. Et un idéologue n'est pas un écologue, ni même un écologiste, c'est juste un partisan politique.

Notons également que dans les rangs de la LPO, souvent considérée comme la principale officine anti-chasse, il n'y a pas que des idéologues bornés. Dans les sections départe-

N° agrément
3496001

Elevage sous
contrôle vétérinaire



GIBIERS DES CLAPISSES

CD 26 - MAS NAUD - 34160 CASTRIES

Contact : Joël BERGER 04 67 86 13 49 - 06 03 03 11 56

mentales de l'association, très souvent, du bon travail est accompli en partenariat avec les fédérations de chasseurs. La LPO de l'Aude, par exemple, s'engage aux côtés des chasseurs pour mettre en place ou suivre des cultures faunistiques sur des territoires chassés des Corbières. Dans l'Hérault, depuis 2005, la section départementale de la LPO participe à une étude concernant la nidification des canards sur le domaine public maritime, que nous vous avons déjà présentée dans ces colonnes. Ses représentants ont participé aux comptages, puis apposé leur tampon sur un rapport d'étude, financé et consigné par les chasseurs. Un rapport qui a permis aux chasseurs héraultais de regagner trois semaines de chasse en début de saison. Et, comme l'a noté récemment Jean-Pierre Gaillard, président fédéral : « notre rapport est consigné par des protectionnistes reconnus, comme le conservatoire des espaces naturels et la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Hérault. En six ans d'étude, nous n'avons jamais eu le moindre point de friction avec eux. Comme quoi, les environnementalistes objectifs, ça existe ! » Où l'on s'aperçoit que la vraie opposition, si elle existe, se fait entre ceux qui mettent la main à la pâte, les hommes de terrain, et les idéologues, les têtes pensantes qui ne sortent pas de leur bureau, toujours prompts à condamner des réalités qu'ils ne connaissent pas.

Yves Colcombet,
directeur du Conservatoire
du Littoral,

« Nombreux sont les français qui ont rencontré la nature et appris, à la fois, sa beauté, sa complexité et sa fragilité, grâce à la chasse. La chasse est aussi une occasion de rencontre avec soi-même et de convivialité dans un cadre souvent superbe. Elle nous sort de l'univers artificiel des villes et de nos habitats confortables qui nous coupent souvent de nos racines naturelles. Les chasseurs qui exercent leur passion, enrichie de sagesse, partagent la vision du Conservatoire du littoral. Ils sont les bienvenus. Je leur souhaite de magnifiques moments de nature sur les espaces du littoral qui sont ouverts à ce loisir. »

Earl Les Violettes

Elevage de Gibier,
depuis 1995.

Perdrix rouge (certification Antagene)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières

Les Violettes
34800 Lieuran Cabrières

Téléphone : 04 67 88 13 65
Portable : 06 14 76 60 18
Messagerie : elviol@wanadoo.fr

Prix dégressif
Livraison à la demande

Sauvaginiers, commandez vos bagues d'appelants !

La Fédération doit finaliser prochainement une convention avec le Ministère de l'Agriculture qui lui permettra de distribuer des bagues destinées à l'identification et à la traçabilité des appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau.

Les bagues, vendues par la société Chevillot, seront conformes aux modèles prévus par l'arrêté du 29 décembre 2010. Des bagues fermées par lot de 10 et des bagues ouvertes par lot de 3 seront proposées à la vente.

Les chasseurs pourront passer commande auprès de la fédération à l'aide du bon ci-dessous accompagné d'un chèque à l'ordre de la Fédération. Retrait à la FDC 34 ou envoi à domicile (+5euros frais de port) .



Bon de commande Bagues homologuées pour appelants de Gibier d'eau 2014

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Commune : Code postal :
 Téléphone fixe : Téléphone mobile :
 Email :
 Numéro d'éleveur FD 34 :
(en cas de 1^{ère} commande à la FDC 34, ce numéro vous sera attribué automatiquement)

Les principaux diamètres en fonction des espèces

Diamètre 7 et 8 :	Diamètre 9 et 10 :	Diamètre 12 :	Diamètre 16,18 et 20 :
Sarcoules et hybrides	chipeau, fusique, milouin, merillon, pilet, siffleur, souchet et hybrides	Colvert et hybrides	Les Gans

Bagues ouvertes : 6 € le lot de 3 bagues (vente limitée à 2 lots de trois bagues par diamètre)

Diamètre	7	8	10	12	18	Total
Nombre de Lots commandés

Indiquez le nombre de lots souhaités par diamètre. Les bagues ouvertes ne peuvent être utilisées que pour l'identification des appelants dont la bague fermée est devenue illisible.

Bagues fermées : 2 € 50 le lot de 10 bagues.

Diamètre	7	8	9	10	12	16	18	20	Total
Nombre de Lots commandés

Indiquez le nombre de lots souhaités par diamètre.

Récapitulatif de votre commande

Nbre de lot (s) de bagues ouvertes : x 6,00 € =€
 Nbre de lot (s) de bagues fermées : x 2,50 € =€
 Retrait à la FDC 34
 Envoi à mon domicile
 Frais de port : = 5,00 €
 Total Commande : = €

Frais de port : cochez la case correspondante. Si vous souhaitez retirer vos bagues au siège de la Fédération à Saint Jean de Védas, ne comptez pas les frais de port.



Bon de commande à retourner accompagné de votre règlement à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, P.A. « la Peyrière », 11 rue Robert Schuman, 34 433 SAINT - JEAN - DE - VEDAS CEDEX. Tél : 04 67 42 41 55. Email : contact@fdc34.com.

Règlement par chèque N° à l'ordre de la FDC 34.
Toute commande erronée ou incomplète ne sera pas honorée.

Commandez vos bagues dès aujourd'hui (délais de trois semaines). Les commandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Conformément à l'application de l'arrêté du 29 décembre 2010, les informations collectées dans le cadre de ce bon de commande sont utilisées pour la constitution d'un registre auquel l'administration a accès.

AVANT DE TRAQUER VOTRE PERMIS RATTRAPEZ VOS POINTS

50€
de remise

Sur présentation
de votre permis de chasser



MONTPELLIER : 58, cours Gambetta - Tél.: 04 99 74 22 00 / 6, rue Vanneau - Tél.: 04 67 58 41 11

NÎMES : 52, rue Notre Dame - Tél.: 04 66 21 00 90 / 193, rue Laennec - Tél.: 04 66 68 21 74

LUNEL VIEL : 370, ZAC le Roucagnier - Tél.: 04 67 71 91 37 - Fax : 04 67 71 91 61

PERMIS DE CONDUIRE • FORMATIONS PROFESSIONNELLES • RATRAPAGE DE POINTS

ecf
BOUSCAREN
www.ecf-bouscaren.com



STAND DE POUSSAN



Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympique
- 4 parcours de chasse
- 8 compact sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibier / billes d'acier
Réparation d'armes diverses.

MISE À CONFORMITÉ GRATUITE POUR TOUT ACHAT D'UNE ARME

Responsable armurerie : *Laurent CAMPINS*

Stand de Poussan : colline de la Moure - 34560 Poussan

Téléphone : 04.67.78.25.33

Site internet : www.standepoussan.com - Contact mail : standpoussan@orange.fr



Ouvert tous les jours de 10H à 19H
Fermé le lundi et le jeudi matin et le mardi toute la journée

La bécasse, oiseau mythique, ne voyage plus sans bague

Ces nuits de frimas où l'on passe la bague au doigt des scolopax.

Là-haut, tout là-haut, dans les steppes de Biélorussie où j'ai éclos pour une vingtaine d'années de haut vol, on m'appelle Valdshnep. Ici et là, dans vos contrées, point de nom à coucher dehors ! Je suis affectueusement dénommée bécasse des bois ou Scolopax rusticola pour les scientifiques, qui savent depuis la plus haute antiquité que je ne suis pas aussi stupide qu'on le prétend. Pensez donc, je ne suis tout de même pas élue depuis des lustres reine des taillis ou miss clairière pour être traitée tel un gibier de potence !

Une fois l'an, poussée par les frimas d'Europe de l'Est qui gèlent les prairies, glacent les os et les étangs, je viens en villégiature par chez vous. Depuis ma première migration, je prends mes quartiers d'hiver du côté du Salagou (Hérault) où j'ai mes manies et petites habitudes. Le jour dans les bois épais et griffus qui rebutent le chasseur. La nuit dans les prés pâturés où je fais bombance jusqu'à plus d'heure, de vers de terre et vermisseaux. Pension complète, gîte et couvert, de la Toussaint au Carême, sauf si un temps de cochon descendu du Larzac m'encourage, frileuse comme pas deux, à rejoindre à tire-d'aile des amies qui se prélassent en Andalousie ou en Afrique du Nord. Ici, l'homme est bon et hospitalier. Tenez, puisque j'ai l'occasion de prendre la plume : pas plus tard que la semaine passée, je me suis retrouvée sous les projecteurs des techniciens de la Fédération des chasseurs, chargés de me mettre la bague au doigt... ou plutôt à la patte. Au cœur d'une nuit frisquette et humide qui poussait seul le lombric rondouillard à mettre le nez dehors, nous étions une vingtaine à faire ripaille dans les prés tondu de frais par des vaches et moutons, lorsque ces drôles d'oiseaux en



passer-montagne m'ont surprise. Comme en plein jour, sous la lumière de leur lampion, moi qui était pourtant discrète dans les habits mordorés. Sans que j'y prenne garde, ils m'ont volé dans les plumes et capturé dans leur grand filet. Une sacrée pétoche, avant que leurs mains douces et délicates ne me rassurent. Il faut dire qu'une aieule de la famille des scolopacidées avec laquelle j'avais voyagé sans baguage la saison passée, m'avait déjà entretenue des pratiques de ces agents patentés du service migration. Il bravent la goutte au nez et l'onglée, lorsqu'il s'agit d'en savoir plus sur nos us et coutumes. Sur nos rondeurs, notre nez long et pointu comme un accent du grand nord ou, encore, notre opulente sous-ventrière dont ils font des tartines à l'heure de nous passer à la cocotte. Ma compagne de voyage avait été baguée en Pologne puis contrôlée dans les Pyrénées et au Portugal. Un peu comme cette voisine native de Lituanie, piégée avec moi sur les hautes terres héraultaises, qui a dû montrer patte blanche. Pour elle, pas de prise de bec, de garde à vue ou de

coup de pied au culte : elle avait été identifiée et numérotée par le Muséum d'histoire naturelle il y a cinq ans de cela près de ce même Salagou, par les agents de l'Office national de la chasse, curieux, eux aussi, de savoir quel couloir aérien nous empruntons sur la route du midi. Culs-terreuses sans passeport, solitaires et intrigantes.

Avant d'être baguée puis relâchée à deux kilomètres à vol d'oiseau de la remise où je me cantonne pour la journée, les hommes m'ont examinée sous toutes les coutures : poids, âge, taille. Jusqu'à deviner sous les dessous de ma robe en feuilles mortes et mes élégants jupons cendrés, que j'étais d'une nichée plutôt précoce. Seule contrariété de cette nuitée des divines clandestines : la plume qu'il m'ont précautionneusement arrachée, avant de la confier aux microscopes des biologistes chargés de détecter des traces de radioactivité. Embrassés du regard, d'un coup d'un seul, avec mes yeux qui roulent à 360 degrés, ils m'ont paru être de braves types. Attentionnés et prudents, comme s'ils savaient passer l'alliance à un oiseau mythique. Mystérieux, troublant et magique depuis que dame nature n'a paré de cette plume du peintre dont on fait, dit-on du côté de Leningrad, de si raffinées icônes mais aussi de si jolis tableaux de chasse.

Récit publié en décembre 2005 dans Midi Libre par notre ami journaliste Gérard Laudinas, homme des bons mots passionné de chasse, disparu prématurément en novembre dernier.



Gibier de Chasse :

une qualité nutritionnelle exceptionnelle

La Fédération Nationale des Chasseurs a confié à un expert scientifique, le Professeur Ducluzeau, praticien hospitalier au service de nutrition-diabétologie au CHU d'Angers, le soin d'évaluer la valeur nutritionnelle des gibiers sauvages les plus consommés.

Cette évaluation a mis en évidence que les viandes de gibier sauvage sont d'une qualité exceptionnelle :

- meilleures que toutes les viandes et le poisson lui-même, par leur teneur en phosphore : les viandes de gibier sauvage sont LA meilleure source de phosphore de l'alimentation.
- bien meilleures que les épinards et l'ensemble des viandes classiques comme source de fer : les viandes de gibier sauvage sont riches en fer disponible et assimilable par l'organisme.
- meilleures que l'ensemble des viandes classiques par leur richesse en potassium
- moins grasses qu'un yaourt : les viandes de gibier sauvage traduisent, dans leur teneur en lipides, l'activité physique de ces animaux qui courent et se déplacent beaucoup.

Partenaires d'une alimentation équilibrée, on peut consommer la viande de gibier sauvage en toute saison et à tout âge !



Des viandes moins grasses et moins caloriques

La perdrix : en comparaison avec la viande de poulet, la viande de perdrix est moins calorique et plus de 3 fois moins grasse. Elle est en outre plus riche en potassium, en phosphore et en fer et elle contient moins de sodium que la viande de poulet.

Le faisan : par rapport à la viande de pintade, la viande de faisan est moins calorique et surtout bien moins grasse. Elle est également moins riche en sodium.

Le lièvre : il est moins énergétique et 6 fois moins gras que le lapin.

Le chevreuil : il est 25 fois moins gras

que l'agneau. Il est en outre 3 fois moins calorique.

La biche : La viande de biche est 25 fois moins grasse que la viande de bœuf. Ainsi, la biche est l'alliée des personnes qui aiment la viande rouge mais qui sont soucieuses de maintenir leur poids.

Le sanglier : la viande de sanglier est 5 fois moins grasse que le porc et 2 fois moins calorique. C'est la plus riche en acide oléique, qui représente 40% des acides gras. C'est un acide gras mono-insaturé qui prévient les maladies cardio-vasculaires par athérosclérose. Ses graisses sont de bonne qualité, avec peu d'acides gras saturés.

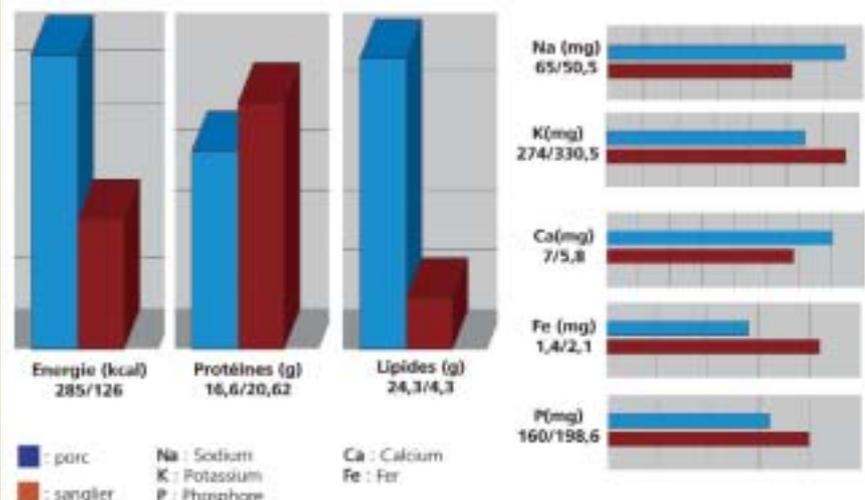
Vers une filière économique de la venaison

Avec 600 g par an et par habitant, les français sont de faibles consommateurs de gibier par rapport à leurs voisins européens. Il n'empêche que le gibier consommé en France est importé à hauteur de 70 à 80 % notamment d'Amérique du Sud, d'Australie et d'Europe centrale.

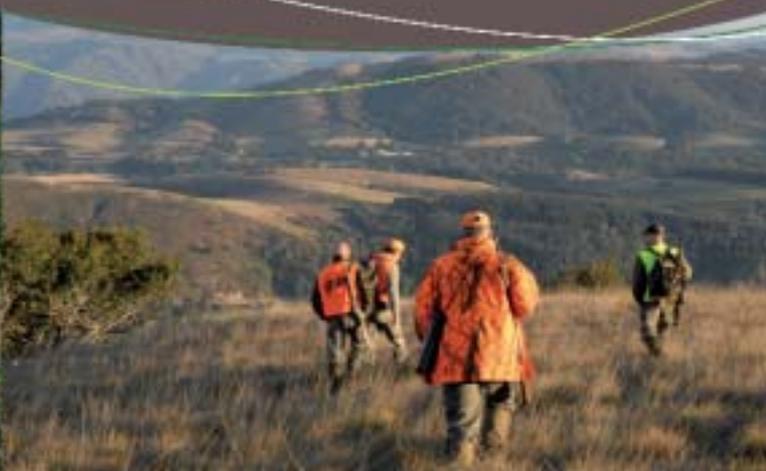
La France est pourtant de loin le premier pays européen en nombre de chasseurs et nos forêts sont parmi les plus giboyeuses d'Europe. Mais culturellement, le chasseur français ne vend pas son tableau de chasse, il le partage. La convivialité et le partage font partie de ses valeurs, c'est ainsi qu'il offre de la viande de gibier à sa famille, ses amis, ses voisins.

Dans l'Hérault, la fédération étudie la mise en place d'une filière économique de la venaison.

Comparaison porc - sanglier



La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23000 ha sur l'ensemble du territoire.
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.